

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime en ce qui concerne la deuxième motion sur le projet de loi C-21?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Hawkes est adoptée).

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F, ainsi que de l'amendement de M. Vincent (p. 2536).

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, vous avez dû remarquer, tout comme quelques-uns de mes collègues, que presque personne dans ce débat ne s'est prononcé en faveur du projet de loi. C'est peut-être parce que tous ceux qui suivent ce débat, tant à la Chambre qu'ailleurs, sont impressionnés par les éléments négatifs de ce projet de loi.

Nous connaissons tous les prétentions du gouvernement qui affirme vouloir régler le problème du déficit et de la dette nationale, et redonner au pays une stabilité économique qui lui permette de répondre aux aspirations et aux besoins de tous les Canadiens.

Pourtant, il nous a présenté un instrument législatif comme le projet de loi C-32 pour prolonger tous les éléments négatifs du projet de loi C-69 qui, à la dernière session, avait imposé un plafond au Régime d'assistance publique du Canada.

J'aimerais faire ressortir un ou deux points qui méritent d'être soulignés. Quelques-uns de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, plus particulièrement ceux de mon parti, ont démontré par des arguments éloquentes, clairs, précis et solides que ce projet de loi était très injuste. Il est injuste pour plusieurs raisons.

Premièrement, il révèle qu'en ce qui a trait au déficit et à la dette nationale, le gouvernement est en train de se décharger de ses responsabilités sur les provinces et de là, sur les citoyens qui sont les moins en mesure de supporter ce fardeau.

Initiatives ministérielles

Tous les députés de cette Chambre savent déjà qu'à l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement en 1984, la dette nationale s'élevait, bien sûr, à 170 milliards de dollars. Aujourd'hui, après sept ans de pouvoir de ce gouvernement et cinq ans de croissance économique, de richesse et de prospérité sans précédent au Canada, notre dette nationale dépasse les 400 milliards pour se rapprocher des 420 milliards.

À cause de cette dette le gouvernement s'en remet maintenant aux gouvernements provinciaux et à leurs citoyens. Les politiques économiques du gouvernement ont modifié les règles de façon qu'elles soient défavorables pour tous les citoyens. Le gouvernement a maintenant décidé que trois provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique et ma province, l'Ontario, doivent maintenant encaisser le coup et assumer les conséquences de son inefficacité, de ses actions inadéquates, de son incompétence et de sa stupidité en matière de politiques économiques ainsi que de gestion des questions budgétaires et monétaires au cours de la présente législature.

Une voix: Il ne sait même pas ce qu'il fait.

M. Volpe: Nous étudions un projet de loi qui dit essentiellement que les citoyens de ce pays où qu'ils vivent, étaient jadis égaux, parce qu'ils avaient les mêmes chances d'accès aux services gouvernementaux. Ils avaient le même statut devant la loi, et ils pourraient obtenir la même qualité de services pour les impôts que chacun a payés, équitablement. Maintenant, les citoyens de ces trois provinces doivent être traités différemment.

Les citoyens ont maintenant différents niveaux de statut. La citoyenneté n'apporte plus automatiquement le même niveau de service dans toutes les provinces.

• (1820)

Il a peut-être déjà été vrai que l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario jouissaient d'une plus grande prospérité. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et c'est grâce, dans une large mesure et même presque entièrement, aux politiques de ce gouvernement. On les connaît. On en a la preuve. Nous avons pu voir d'innombrables documents, des statistiques de sources différentes—du monde des affaires, du monde syndical ou même de Statistique Canada—attribuer la destruction de l'industrie de fabrication à l'Accord de libre-échange et montrer que la capacité du gouvernement national de soutenir les programmes s'amenuisait à cause de ses habitudes de dépense. Dans tout cela, on ne voit pas une seconde le souci de l'intérêt pour l'unité nationale, qui devrait pourtant être une priorité. Pourtant, le gouvernement en a parlé avec